
AVEF

Association Vétérinaire Équine Française

Document de présentation

Fondée en 1965 | Plus de 900 adhérents | Association loi 1901

10 place Léon Blum – 75011 Paris | www.avef.fr

Février 2026

1. Historique et identité

L'Association Vétérinaire Équine Française (AVEF) a été fondée en **1965** sous le nom de « Conférence Nationale des Vétérinaires Spécialistes du Cheval » par le **Dr Robert Lessafre**, vétérinaire praticien de Chantilly, et le **Professeur Roger Bordet**, enseignant de chirurgie à l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort.

En **1969**, l'association adopte son nom actuel – Association Vétérinaire Équine Française – afin de ne pas en restreindre l'accès aux seuls spécialistes et d'ouvrir ses portes à l'ensemble des vétérinaires pratiquant une activité équine, qu'elle soit exclusive ou partielle.

Régie par la **loi du 1er juillet 1901**, l'AVEF est une association à but non lucratif. Son siège social est situé au 10 place Léon Blum, 75011 Paris.

En 2025, l'AVEF a célébré ses **60 ans d'existence** lors de ses Journées Annuelles et Ateliers à Lyon, confirmant la vitalité et la pérennité de l'association au service de la médecine équine.

2. Objet et missions statutaires

Conformément à ses statuts, l'AVEF a pour objet d'étudier en commun toutes les branches de la médecine, de la chirurgie, de la pharmacie, de la biologie et de l'élevage se rapportant aux chevaux. Ses missions s'articulent autour de quatre axes majeurs :

Formation continue	Offrir aux vétérinaires équins des possibilités de formation professionnelle continue et étudier les divers problèmes rencontrés par les praticiens sur le terrain.
Défense du cheval	Contribuer à la défense et au bien-être du cheval, en promouvant une médecine éthique en adéquation avec le code de déontologie et les lois sanitaires.
Représentation	Défendre les intérêts matériels et moraux de la profession, notamment des vétérinaires ayant une activité équine exclusive ou partielle.
Confraternité	Favoriser les relations courtoises entre confrères et l'enrichissement scientifique et technique par l'échange, principes fondamentaux de l'association.

3. Les valeurs de l'AVEF

L'AVEF inscrit son action dans un socle de valeurs fortes qui guident l'ensemble de ses initiatives :

- **Médecine éthique** : revendication d'une médecine du cheval respectueuse du bien-être animal, en adéquation avec le code de déontologie et les lois sanitaires.
- **Formation** : valorisation de la formation technique et intellectuelle de ses adhérents, par l'accès à des connaissances actualisées et des échanges entre pairs.
- **Soutien professionnel** : accompagnement du vétérinaire équin dans ses droits, ses obligations légales et techniques.
- **Défense de la profession** : protection des intérêts matériels et moraux des vétérinaires équins au niveau national et européen.

4. Les adhérents

L'AVEF rassemble aujourd'hui **plus de 900 adhérents**, vétérinaires praticiens ou universitaires intéressés par le cheval et exerçant exclusivement ou partiellement dans le domaine de la médecine ou de la chirurgie équine. Ils peuvent exercer à temps complet en équine ou en complément d'une activité rurale ou canine.

L'ensemble des adhérents est réparti sur **tout le territoire national** et dans de **nombreux pays francophones**. L'association fédère également une communauté active de jeunes vétérinaires à travers l'**AVEF Junior (plus de 500 adhérents)**, présente dans plusieurs écoles vétérinaires françaises et francophones (Lyon, Alfort, Toulouse, Liège, etc.).

5. Organisation et gouvernance

L'AVEF repose sur l'engagement collectif de près d'une **centaine de personnes** – membres du Conseil d'Administration, du Conseil Scientifique et Pédagogique (CSP) et des commissions – qui œuvrent ensemble au développement de l'association. La présidence de l'AVEF est assurée par la Dr Hameline Virevialle.

5.1 Le Conseil Scientifique et Pédagogique (CSP)

Présidé par la Dr Céline Mespoulhès-Rivière (DiplECVS, responsable de l'hôpital des équidés de l'EnvA), le CSP est chargé de concevoir le programme scientifique des Journées Annuelles et des formations. Il évalue les soumissions de communications et de posters, et veille à la qualité pédagogique de l'offre de l'AVEF.

5.2 Les commissions thématiques

L'AVEF s'est structurée en commissions spécialisées pour couvrir l'ensemble des champs de la médecine équine. Chaque commission regroupe des spécialistes, experts et praticiens. Elles fournissent des avis techniques, préparent de la documentation scientifique et proposent des formations. Leur coordination est assurée par Thomas Launois, Président des Commissions.

Commissions cliniques	Commissions transversales
Anesthésie-Analgésie	Alimentation
Chirurgie	Anti-Dopage
Dentisterie	Bien-être et comportement
Dermatologie	Élevage et génétique
Imagerie et radioprotection	Gestion de clientèle / Management
Locomotion	Juridique
Médecine interne	Maladies infectieuses et parasitaires
Néonatalogie	Médecine sportive et endurance
Ophtalmologie	Médecines complémentaires et intégratives
Reproduction	Éthique et pratiques équestres

6. Activités et services

6.1 Les Journées Annuelles et Ateliers (JAA)

Temps fort de la vie de l'association, les Journées Annuelles constituent le principal rendez-vous scientifique et professionnel des vétérinaires équins français. Elles accueillent chaque année plus de **500 participants** autour d'un programme combinant :

- Conférences scientifiques sur plusieurs salles parallèles avec des conférenciers français et internationaux
- Ateliers pratiques (travaux dirigés, travaux pratiques)
- Sessions de communications libres et présentations de posters
- Job dating pour faciliter la mise en relation offre/demande de postes en équine
- Programme spécifique pour les Auxiliaires Spécialisés Vétérinaires (ASV)

La 53ème édition s'est tenue à **Lyon du 22 au 24 octobre 2025**, marquant également les 60 ans de l'association, avec à cette occasion l'assemblée générale de la FEEVA (Fédération des Associations de Vétérinaires Équins Européens).

6.2 La Journée Européenne

Rendez-vous annuel dédié à une thématique spécifique de la médecine équine, la Journée Européenne réunit des conférenciers de renommée internationale. La **25ème édition** est prévue le **12 mars 2026**, sur le thème « Et si c'était le Pied ? ».

6.3 Formation continue

Au-delà des événements annuels, l'AVEF propose tout au long de l'année :

- **Webinaires mensuels** sur des sujets variés (actualités dopage, *saddle-fitting*, phytothérapie, gestion de trésorerie, etc.)
- **Ateliers pratiques** en petits groupes sur des thèmes ciblés (dentisterie, reproduction, cardiologie de terrain, etc.)
- **Rencontres Phyto-Vétos**, organisées en partenariat avec l'AFVAC et le SNGTV, sur la phyto-aromathérapie vétérinaire
- **Publication trimestrielle** et partenariat avec *Pratique Vétérinaire Équine (PVE)*

7. Le RESPE : une création de l'AVEF

Le **Réseau d'Épidémiosurveillance en Pathologie Équine (RESPE)** a été créé en **1999** par la commission « Maladies infectieuses et parasitaires » de l'AVEF. Devenu une association loi 1901 indépendante en 2008, le RESPE constitue le premier réseau européen d'épidémiosurveillance des maladies équines, fondé sur un réseau de Vétérinaires Sentinelles répartis sur toute la France.

L'AVEF continue de soutenir activement le RESPE et participe à la surveillance épidémiologique ainsi qu'aux missions de communication et de formation auprès des acteurs de la filière équine, notamment sur les enjeux de biosécurité et de gestion des crises sanitaires (West Nile, grippe équine, rhinopneumonie, etc.).

8. Engagements actuels et dossiers majeurs

L'AVEF est mobilisée sur de nombreux fronts qui reflètent l'étendue de son rôle au sein de la filière équine :

Sanitaire et réglementation

- Application du règlement européen 2019/6 relatif aux médicaments vétérinaires
- Suivi de la liste des substances essentielles aux équidés (règlement UE 2025/901)
- Participation aux Assises du sanitaire équin lancées par le Ministère de l'Agriculture
- Plan Ecoantibio 3 et lutte contre l'antibiorésistance

Bien-être animal et éthique

- Guide « Phénix » de bonnes pratiques de l'euthanasie, reconnu par l'Académie Vétérinaire de France
- Guide de bonnes pratiques pour la Charte pour le Bien-être équin, agréé comme référence nationale
- Création du groupe de travail « Éthique et Pratiques équestres »
- Préparation de la Visite Sanitaire Obligatoire Équine sur la thématique du bien-être

Accompagnement de la profession

- Partenariat avec l'Institut du Droit Équin (IDE) pour l'accès au droit des adhérents
- Enquête nationale sur le bien-être des vétérinaires (avec AFVAC, SNGTV, CNOV, SNVEL, Vétos-Entraide)
- Accompagnement des jeunes vétérinaires dans leur transition vers la pratique équine

9. Partenariats et rayonnement

L'AVEF entretient des relations étroites avec de nombreux acteurs de la filière équine et du monde vétérinaire :

Institutionnel	Professionnel	Scientifique
• Ordre National des Vétérinaires (CNOV) • Ministère de l'Agriculture • FEEVA (européen) • FEI / FFE	• AFVAC • SNGTV • SNVEL • Vétos-Entraide • Institut du Droit Équin	• Écoles vétérinaires (EnvA, VetAgro Sup, ENVT) • RESPE • Académie Vétérinaire de France • IFCE

L'AVEF est également présente sur les réseaux sociaux, notamment **LinkedIn** (près de 1 500 abonnés), où elle diffuse régulièrement ses actualités, événements et positions.

10. Contact

AVEF – Association Vétérinaire Équine Française

Adresse : 10 place Léon Blum – 75011 Paris

Téléphone : 01 44 93 30 51

Site internet : www.avef.fr

LinkedIn : [AVEF : Association Vétérinaire Équine Française](#)